

### EDITO

La lecture du « Plouguerneau mensuel » du mois d'avril a laissé de nombreux Plouguerneens pantois.

En effet, il y apparaît que, lorsque l'opposition cherche à faire valoir ses droits tels qu'ils ressortent de la lecture du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le maire l'accuse de faire de la « polémique politicienne » et qualifie la situation « d'ubuesque ».

N'en déplaise à André Lesven, cela fait maintenant deux ans que nous nous battons pour que Plouguerneau puisse, un jour, se prévaloir d'un fonctionnement démocratique de ses instances municipales et d'une information satisfaisante de ses habitants. Nous entendons persévérer dans cette voie.

Ainsi, l'ouverture à l'opposition de l'ensemble des supports de communication utilisés actuellement ou dans le futur par la majorité est un droit, nous en demandons simplement le respect. C'est ce que nous souhaitons faire entendre au maire au cours d'un entretien que nous avons sollicité et qui, hélas, nous a été refusé !

Il nous paraît maintenant indispensable et urgent que notre premier magistrat se rende compte que s'il a des droits que nous n'avons jamais contestés, il a également des devoirs qu'il se doit de respecter.

### Quels équipements pour notre commune (Suite des BOOM ! n° 3 et 4) : Kervenni

#### 12. Aménagements de promenades piétons à Kervenni.

Nous complétons nos propositions d'équipements et d'aménagements.

La route du front de mer de Kervenni est un des lieux de notre commune les plus fréquentés par les touristes mais aussi par les Plouguerneens.

Elle est malheureusement totalement inadaptée aux piétons car le trottoir est beaucoup trop étroit et oblige à marcher sur la chaussée avec les désagréments et risques que cela induit.

Nous proposons donc trois aménagements :

1. Elargissement à 2 mètres du trottoir existant côté mer, de façon à créer une véritable promenade praticable par tous, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, les mamans avec des poussettes...
2. Sur la route, création de ralentisseurs aux normes actuelles pour limiter la vitesse des véhicules.
3. Aménagement d'un trottoir de 2 mètres de large, côté talus, entre les WC publics et la statue de Victor Hugo.

Le coût global des ces aménagements, serait de 115 000 €.

**Le coût total de nos 12 propositions, décrites dans les BOOM ! n°3, 4 et 5, est de 3,6 millions d'euros alors que le seul coût prévisionnel de la salle culturelle André LESVEN est de 5,4 millions d'euros.**

### Piste cyclable

Lors de la réunion du conseil municipal du 4 mars, l'adjoint aux travaux, Lucien BRETON, a formulé une suggestion intéressante : créer une piste cyclable entre la Martyre et le bourg de Plouguerneau.

En effet, le conseil général a classé cette route départementale «prioritaire» pour recevoir une couche d'enrobé... à condition que la commune s'engage à refaire, à ses frais, les trottoirs.

Ceux qui existent sont vétustes et mal entretenus. L'idée de Lucien Breton serait de faire d'un côté un trottoir, et de l'autre une piste cyclable délimitée par un marquage sur la chaussée.

### Un Plouguerneen élu conseiller régional.

Yannick BIGOUIN, 39 ans, a été élu conseiller régional sur la liste Europe Ecologie Bretagne.

### Une association de commerçants à Lilia

Les commerçants de Lilia se sont regroupés dans une association pour défendre leurs intérêts et essayer de dynamiser «leur» bourg. Nous leur souhaitons de réussir dans leur entreprise et les assurons de notre soutien.

### Salle culturelle

Le 20 avril le maire a demandé au conseil l'autorisation de rechercher des subventions et de signer les marchés pour la construction de cet équipement.

Mais, à l'heure où nous mettons sous presse, aucun budget prévisionnel **sérieux et détaillé** pour le fonctionnement n'a été établi :

- **Charges** : coût du personnel, coût des spectacles, chauffage...
- **Recettes** : genres des spectacles qui seront présentés ? Nombre de spectacles par an ? Prix prévisionnel des places ? Nombre moyen de spectateurs espéré ? autres recettes... ?

**Cette étude est primordiale, car elle permettrait de déterminer le coût qui resterait chaque année à la charge de Plouguerneau, c'est à dire des contribuables, et de décider si le projet est viable ou non !**

Or, d'autres communes se sont aperçues, mais **trop tard et à leurs dépens**, qu'un tel équipement est ruineux.

Alors pourquoi ne pas revenir à une salle comme celle de Ploudaniel, adaptée à nos besoins et... à nos moyens ?

Pourquoi cette obstination ?

Il n'est pas trop tard pour faire évoluer ce projet ! Ce serait faire preuve de bon sens !

### Finances

#### Encore un emprunt !

Pour équilibrer ses comptes le maire a dû demander au conseil municipal, dans l'urgence, de l'autoriser à contracter **un nouvel emprunt de 2,5 millions d'euros**. Après celui de 1,5 million en mars 2009, **l'endettement de la commune sera supérieur à 12,5 millions d'euros**. Il était de 5,3 millions lorsque André LESVEN est arrivé «aux affaires»...

... et il qualifiait alors la commune de «surendettée» !

#### Nos impôts augmentent encore !

Pour la deuxième année consécutive le taux communal des impôts locaux augmente : 2% en 2010 après les 3,5% de 2009.

## **Droit d'expression des élus de l'opposition : une pièce en deux actes.**

### **Acte 1**

1. Le maire utilise le BIM mensuel et le Mouez Plougerne annuel pour vanter sa politique et attaquer l'opposition : voir, entre autres, le BIM du 25 janvier 2009 ou le Spécial Finances 2009.

#### **L'opposition ne le lui a d'ailleurs jamais reproché !**

2. Après avoir reçu un rappel à l'ordre du sous-préfet daté du 4 septembre 2008, il doit se résoudre à accorder à l'opposition un espace d'expression d'une demi-page dans le Mouez Plougerne annuel.

3. Dans un premier courrier du 28 octobre 2009, resté sans réponse, puis dans un second daté du 12 février 2010, **Pierre APPRIOU lui demande de se conformer à la loi**, en donnant à l'opposition la possibilité de s'exprimer dans tous les «vecteurs de communication» communaux.

4. Sa réponse, lors de la réunion du conseil municipal du 4 mars, est de faire voter une **modification du règlement intérieur interdisant toute possibilité d'expression tant dans les BIM que sur le site internet !** Sylvaine CHAVANNE s'élève alors vivement contre cette décision illégale et l'informe, qu'en conséquence, **un recours sera déposé auprès du tribunal administratif de Rennes.**

**Entr'acte. Le maire réfléchit...**

### **Acte 2**

**... et fait volte face !**

1. **Le 8 mars**, soit quatre jours plus tard, il envoie à Pierre APPRIOU un courrier lui **proposant un espace d'expression d'une demi-page 21x29,7 dans le BIM du 4 avril.**

2. **Le 22 mars**, il adresse à Pierre APPRIOU un nouveau courrier, dans lequel il l'informe de sa volonté **de supprimer les BIM mensuels et annuels pour les remplacer par quatre BIM trimestriels**, dans lesquels l'opposition bénéficierait d'un espace d'expression.

3. **Le mercredi matin 31 mars**, Pierre APPRIOU demande au maire un rendez-vous pour discuter de ces propositions.

Sa secrétaire propose plusieurs plages horaires pendant lesquelles le maire est disponible et la réunion est fixée au mercredi 7 avril à 18 heures... **Mais, quelques heures plus tard**, André LESVEN a dû se trouver un tas d'occupations, **car sa secrétaire annule le rendez-vous !**

Nous reconnaissons là son sens aigu de la concertation ! Or, il devrait se souvenir qu'en 2008, après 7 ans de «pouvoir» **il a été désavoué par 49% des Plouguernéens.**

### **Conclusion**

**Ce n'est que par peur du tribunal administratif que le maire a proposé de se mettre partiellement en règle avec la loi.** Partiellement...car, l'accès de l'opposition au site internet de la commune serait réduit à la mise en ligne du nouveau BIM trimestriel, ce qui n'ajoute rien pour l'information des Plouguernéens et n'est pas conforme à la jurisprudence.

La lettre du maire du 22 mars ainsi que son édito du BIM du 4 avril méritaient quelques commentaires supplémentaires. Vous les trouverez sur notre site [unispourvousse.fr](http://unispourvousse.fr).

## **Marche arrière... toute!**

Au cours de la réunion du conseil municipal du 4 mars, le maire a soumis au vote un projet de délibération qui l'aurait autorisé à **contracter un nouvel emprunt dont il ne précisait ni le montant, ni le taux d'intérêt, ni la durée!**

Sylvaine CHAVANNE lui a demandé de reporter ce vote à une date où il serait capable de fournir ces informations indispensables à la légalité de la délibération.

**Il a refusé et fait voter par sa majorité cette délibération vide de sens**, montrant ainsi qu'il se moquait royalement non seulement des règlements mais aussi des conseillers municipaux.

Dès lors, l'opposition n'avait d'autre solution que de déposer un recours auprès du tribunal administratif.

**Quelques jours plus tard, la peur du tribunal le conduisait à faire marche arrière : il remettait à nouveau cette délibération à l'ordre du jour du conseil municipal du 19 mars, avec cette fois les précisions demandées :**

Montant de l'emprunt :	<b>2,5 millions d'euros</b>
Taux d'intérêt annuel :	<b>3,97%</b>
Durée :	<b>25 ans.</b>

**Il est à noter, et c'est inquiétant, que ni l'adjointe au finances, ni le maire n'ont été capables d'indiquer précisément le détail de l'utilisation de cet emprunt !**

## **Entretien du réseau routier communal**

### **Rustines**

Dans la page «expression libre» du BIM du 4 avril, le maire annonce l'engagement d'un programme pluriannuel de réfection des routes *par des opérations de goudronnage des revêtements et non pas de «rustines» comme le laisse croire l'opposition municipale*, écrit-il.

**Or qu'a-t-il fait sur le VC4, entre Lost-an-Aot et La Martyre ? Devinez... des rustines !**

Ce qui est d'autant plus incohérent que la portion du VC4 comprise entre Lost-an-Aot et l'intersection vers la Grève Blanche avait été correctement rénovée par la mise en oeuvre d'une couche d'enrobé bitumineux.

La réfection par goudronnage et gravillonnage, bicouche ou tricouche, peut être envisagée sur des routes peu ou moyennement fréquentées, **mais cette opération doit alors être exécutée sur toute la surface de la chaussée.**

Les rustines sont du bricolage à la petite semaine. Mais le budget ne prévoit que **300 000 € par an pour ces travaux alors que plus de 800 000 € seraient nécessaires.** Malheureusement nos routes de campagne ne font pas partie des priorités du maire !

### **Gare à vos suspensions !**

Nous vous conseillons d'aller voir l'état de la route située au Reun, entre les numéros 1101 et 1200.

Elle a été «barrée» pendant plusieurs mois pour cause d'inondation.

Elle est aujourd'hui réouverte... c'est à dire que le panneau «route barrée» a été retiré... **mais elle est toujours impraticable et inondée par temps de pluie !**

Les travaux nécessaires seront, peut-être, réalisés plus tard.

**La commune ne peut pas tout faire, la salle culturelle André LESVEN à 5,4 millions d'euros et les travaux courants d'entretien pourtant indispensables !**

**Les Plouguernéens, et en particulier les habitants du Reun apprécieront !**